


[Accueil](#) > [Travaux passés](#) > [Travaux à la demande de Bordeaux Métropole](#) > [Charte de la participation citoyenne à l'action publique communautaire \(2009\)](#)



CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ACTION PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE (2009)

Plus qu'une charte modèle, le C2D propose ici les grands principes d'une culture de la participation. Il envisage la démocratie participative comme un complément à la démocratie représentative, à même de la renforcer. En posant les conditions d'une action publique partagée, le C2D poursuit un double objectif : répondre à un impératif démocratique et concevoir une action publique plus efficace, car répondant mieux aux besoins des citoyens. Cette charte se veut expérimentale et évolutive.

A RETENIR

- La reconnaissance de l'expertise d'usage comme composante nécessaire à l'élaboration d'un projet
- Mise en place d'une réflexion « tripartite », associant ceux qui décident (la maîtrise d'ouvrage), ce qui font (la maîtrise d'œuvre) et ceux qui vivent (la maîtrise d'usage) les politiques publiques.
- Une charte écrite par des citoyens, négociée avec élus et services administratifs.
- Un accompagnement par [l'Office de Consultation Publique de Montréal.](#) 

Retrouvez la [présentation de la charte](#)  par Sylvie Allard et Dominique Lesbats.

PUBLICATIONS & DOCUMENTS

Charte de la participation

PDF / 915 KO

Publié le 28/12/2016



CONTACT

Hôtel de Bordeaux Métropole

Hôtel de Bordeaux Métropole - C2D - Conseil de développement de Bordeaux Métropole
33045 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 93 65 11

Fax : 05 56 96 19 40

[Contacter le C2D](#)

HORAIRES

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 17h00

[Plan d'accès](#)

ACCÈS DIRECTS

[Contribuer et s'informer](#)

NEWSLETTER

[S'INSCRIRE](#)

BORDEAUX MÉTROPOLE



Copyright 2020 - Bordeaux Métropole | [Plan du site](#) | [Mentions légales & Crédits](#)

| [Contacter l'administrateur du site](#)